

CONSIGNES POUR L'INSCRIPTION AU CAMP DE JOUR MUNICIPAL

PÉRIODE D'INSCRIPTION

La période d'inscription débute **le dimanche, le 7 avril 2019 à 8 h.**

PROCÉDURE

- Dans l'onglet AccèsCité-Loisirs, sous Activités, cliquez sur le lien « s'inscrire » pour accéder à l'inscription.
- Suivez les étapes pour l'inscription au camp de jour et au service de garde.
- Avant de conclure la transaction, vous devrez obligatoirement remplir la fiche santé de l'enfant contenant les informations essentielles à la sécurité et condition médicale du jeune. **Si vous avez rempli ces questions l'an dernier, il est important de bien relire et mettre à jour vos réponses car le questionnaire a été révisé.**
- Ayez en main votre carte de crédit Visa ou MasterCard afin de conclure la transaction.
- Vous aurez aussi besoin **du numéro d'assurance maladie** des enfants que vous inscrivez et le **numéro d'assurance sociale** du parent qui désire recevoir le Relevé 24 pour fins d'impôt.
- Lorsque votre inscription sera complétée, un reçu vous sera acheminé par courriel.

AUTRES NOTES IMPORTANTES

- Les places sont limitées. Les inscriptions seront traitées ainsi : premier arrivé, premier servi.
- Les frais d'inscription doivent être entièrement acquittés avant le vendredi 21 juin.
- Il est possible de payer en plusieurs versements soit par carte de crédit, chèques ou prélèvements bancaires. Les chèques doivent être libellés au nom de la Ville de Saint-Honoré.
- Les enfants doivent obligatoirement avoir débutés leur scolarisation à l'année 2018-2019 pour prendre part au camp de jour et ne pas avoir plus de 12 ans tout au long de ce dernier.
- Le camp de jour est offert aux enfants des citoyens de Saint-Honoré.
- Tout besoin particulier pour un jeune nécessitant un encadrement spécifique doit **obligatoirement** nous être communiqué au moment de l'inscription.
- Aucune demande de changement de groupe ne sera traitée pendant la durée du camp de jour. Les groupes sont faits de façon aléatoire par notre système informatique selon la date de naissance de l'enfant (âge au 24 juin 2019);
- La période d'inscription doit être respectées afin d'obtenir une place. La date limite d'inscription est le 7 juin 2019 ou avant, si le nombre limite d'inscription dans un groupe est atteint.

N'oubliez pas qu'avant de procéder à l'inscription pour vos activités, vous devez créer votre COMPTE LOISIRS et qu'il doit être approuvé par notre système. De plus, l'enfant à inscrire doit être ajouté à votre compte familial et recevoir l'approbation avant de procéder à l'inscription.

Pour plus de détails sur le Camp de jour municipal, consultez le **Répertoire des activités Printemps-Été 2019 à la page 31**: <https://bit.ly/2UVwj4F>

Si vous éprouvez des problèmes lors de l'inscription ou avez besoin de plus d'informations, vous pouvez joindre la directrice du Service des sports et loisirs au 418 673-3405 poste 2140 ou par courriel à mjpaquet@ville.sthonore.qc.ca